

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
 Secrétaire : M. BORDAT
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -
 Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M.
 ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI
 Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
 Membres absents : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX -
 M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Élaboration d'un éco-PLU - Présentation du diagnostic du territoire communal - Communication

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'écologie urbaine élargie aux commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des grands projets, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre de mettre en oeuvre un projet de ville durable à l'horizon 2020-2025.

Le diagnostic est une étape qui a pour objet de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution du territoire qui tiennent compte des grands projets d'agglomération (projet de tramway, développement économique, construction d'équipements structurants, réflexion en cours sur le deuxième programme local de l'habitat et la production de logements, etc.), de ceux d'intérêt national et européen (la LGV Rhin-Rhône par exemple) ainsi que des réflexions à l'échelle des grands territoires, celles du Schéma de Cohérence Territoriale et du Réseau Métropolitain.

L'ensemble de ces orientations participera au renforcement de l'attractivité de Dijon et concourront à son rayonnement.

De plus, le diagnostic doit s'articuler avec les projets urbains structurants en cours ou en devenir qu'il s'agisse des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des opérations « ANRU », de recomposition urbaine de sites (Hyacinthe Vincent, Montmuzard, Heudelet, etc.) ou de la création de nouveaux éco-quartiers (Grand Sud, par exemple).

Au-delà d'un constat, l'état des lieux permet également de mettre en exergue des enjeux à relever, mis en perspective avec les objectifs que s'est fixés la Ville :

- faire de Dijon une référence écologique en France,
- faire de Dijon une ville de solidarité et de cohésion sociale.

Les premiers éléments de cadrage permettent de mettre en évidence les enjeux suivants :

- enjeux démographique et d'habitat avec la construction de logements pour tous et la réhabilitation du parc ancien dans une recherche de mixité sociale et générationnelle : c'est la ville évolutive qui développera l'attractivité résidentielle ;

- enjeux en terme de déplacements : la répartition modale des déplacements, la question du stationnement seront à articuler avec le projet de tramway ; c'est la ville mobile qui combinera de manière équilibrée l'ensemble des déplacements sur un espace public requalifié ;
- enjeux environnementaux de tous ordres avec la prise en compte du patrimoine bâti et naturel, la promotion de la biodiversité, l'utilisation rationnelle de la ressource en eau, la maîtrise des eaux pluviales, etc. ; c'est la ville environnementale qui offre un cadre de vie durable ;
- enjeux urbains : le développement est à examiner sous l'angle privilégié de la recomposition de la ville sur elle-même et de la pluralité des fonctions urbaines sur un même lieu. C'est la ville mosaïque, qui développera un espace compact, intense, de proximité et agréable à vivre.
Dans le cadre de la concertation, ces principaux éléments de cadrage seront présentés en réunion publique le 19 décembre ; une exposition et la mise à disposition d'un document synthétique permettront à chacun de s'exprimer.

Le diagnostic composera une partie du futur rapport de présentation, pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme. Ce rapport de présentation est un document d'information qui fait notamment état de la situation existante et des perspectives d'évolution. Il comprendra également une analyse de l'état initial du site et de l'environnement.

La partie relative au diagnostic sera rédigée et mise en forme à la fin de l'année pour une mise en ligne sur le site de la Ville en début d'année 2009. Elle sera actualisée avec les données socio-démographiques issues du recensement de 2006 lorsque l'INSEE les aura transmises à la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine élargie, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008

